



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Guéret, le 20 juin 2026

Passage du département de la Creuse en vigilance ROUGE canicule

Le Préfet de la Creuse, Jean-Philippe Legueult, vous informe du passage en vigilance rouge canicule à compter du **21 juin 2026 à 12h**.

L'épisode caniculaire se poursuit et s'intensifie en raison d'une masse d'air très chaud sur la région.

On attend des températures supérieures à 35°C, avec des pics pouvant aller jusqu'à plus de 40°C localement. Les nuits sont de plus en plus chaudes avec des températures de plus de 21°C, voire 25°C par endroit.

Quelques conseils de prévention en période de forte chaleur peuvent vous permettre de prendre soin de vous et de vos proches :

- Buvez régulièrement de l'eau et sans attendre d'avoir soif.
- Rafraîchissez-vous et mouillez-vous le corps (au moins le visage et les avant-bras) plusieurs fois par jour.
- Mangez en quantité suffisante et ne buvez pas d'alcool.
- Restez au frais plusieurs heures par jour dans un lieu frais
- Privilégiez les activités douces.
- Maintenez votre logement frais (fermez fenêtres et volets la journée, ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais).
- Pensez à donner régulièrement de vos nouvelles à vos proches et, dès que nécessaire, osez demander de l'aide.

Suite au passage en vigilance rouge canicule à compter du 21 juin 12h, le préfet a pris les mesures suivantes :

- interdiction de consommation d'alcool sur la voie publique,
- interdiction des manifestations sportives de plein air,
- interdiction des manifestations pyrotechniques (par exemple celle qui était prévue à Lussat),

Contact presse - Cabinet du Préfet

Bureau Départemental de la Communication Interministérielle
Tél service : 05 55 51 58 95
Courriel : pref-communication@creuse.gouv.fr
Préfecture de la Creuse – BP79 – 23011 Guéret Cédex

- autorisation de démarrage des chantiers à 6h au lieu de 7h,
- réunion au moins quotidienne du centre opérationnel départemental (COD) pour faire un point avec les forces de sécurité, le SDIS, l'éducation nationale, l'ARS, le conseil départemental, la mairie de Guéret et différents services de l'État sur la situation dans le département, notamment dans les hôpitaux, les EHPAD et les écoles.

Un message relayant ces consignes est adressé aux maires. Les communes qui disposent d'une école sont invitées à se rapprocher de l'inspection académique pour prendre les mesures d'adaptation nécessaires. 35 maires ont déjà pris de telles mesures d'adaptation des horaires (écoles ouvertes uniquement le matin, installation des classes dans des lieux rafraîchis...).

Activation du numéro vert « Canicule info service » au 0 800 06 66 66

Pour faire face à ces fortes chaleurs, le ministère de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des personnes handicapées active le numéro vert *Canicule Info service au 0800 06 66 66.*

Chaque épisode caniculaire nécessite une vigilance de la part de l'ensemble de la population avec une attention particulière pour les personnes les plus vulnérables (personnes âgées, femmes enceintes, enfants en bas âge, personnes en situation de handicap, souffrant de pathologies chroniques...) ou exposées (travailleurs, vacanciers, public participant à des rassemblements culturels, festifs, ou sportifs...).

Ce numéro vert permet d'obtenir des conseils pour se protéger, protéger son entourage, en particulier les plus fragiles, et pour adopter les bons réflexes face aux fortes chaleurs :

En cas de besoin d'une prise en charge ne relevant pas d'une urgence vitale :

1. Appelez prioritairement votre médecin traitant ;
2. S'il n'est pas disponible, recourez à une alternative à proximité en consultant par exemple la carte des lieux de soins
- 3. En cas de doute ou si aucune offre n'est disponible, appelez le 15.**

Toutes les recommandations pour se protéger contre les fortes chaleurs sont consultables sur le site internet du ministère :

<https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-climatiques/article/les-vagues-de-chaaleur-et-leurs-effets-sur-la-sante>



t du Pré



Bureau Départemental de la Communication Interministérielle

Tél service : 05 55 51 58 95

Courriel : pref-communication@creuse.gouv.fr

Préfecture de la Creuse – BP79 – 23011 Guéret Cédex